

République de Côte d'Ivoire

Union – Discipline – travail

Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine
et du Développement Durable

Office Ivoirien des Parcs et Réserves



ETAT DE CONSERVATION DE LA RESERVE
NATURELLE INTEGRALE DU MONT NIMBA
CÔTE D'IVOIRE

Janvier 2015

Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba (Côte d'Ivoire/Guinée) (N 155 bis)

1. Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

a) Mesures correctives prises par l'Etat partie en réponse à la décision du comité du patrimoine mondial

i) Poursuivre les efforts pour développer un plan de gestion commun pour le massif et pour mettre en place un fonds fiduciaire et concrétiser l'accord par des actions communes sur le terrain, notamment la mise en place d'un système harmonisé de suivi écologique et d'une surveillance transfrontalière

Au cours du 5^{ème} atelier tri nationale de gestion transfrontalière du bien qui s'est déroulée du **03 au 05 décembre 2013** à Sanniquellie (Libéria), il a été recommandé de mettre en place un comité restreint conduit par l'ONG Fauna and Flora International (FFI) pour :

- harmoniser un canevas type de plan d'aménagement et de gestion en vue de l'élaboration, par chaque Etat partie, d'un plan de gestion du bien ;
- finaliser la vision générale de gestion du bien ;
- effectuer des études et des projets de recherches scientifiques en vue de renforcer la visibilité du bien et de sa VUE.

Au cours de cet atelier, des réflexions ont également été menées sur la possibilité de mise en place d'un fonds pour le financement durable de la réserve. La validation du canevas type de plan de gestion commun incluant le suivi-écologique et la surveillance transfrontalière devait se faire au cours du 6^{ème} atelier tri-national prévu en Côte d'Ivoire en 2014. Malheureusement l'avènement de la maladie à virus Ebola qui sévit au Libéria et en Guinée n'a pas permis la tenue de cette importance rencontre.

Par ailleurs, l'OIPR a soumis et obtenu du Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, un financement de **20 350 \$US (environ 9 570 000 FCFA)** pour la mise en œuvre d'un projet de protection de la biodiversité du Mont Nimba. Ce projet prévoit quatre opérations communes de surveillance dans la partie ivoirienne du bien, si les conditions de sécurité sanitaire le permettent.

ii) Le développement d'un projet transfrontalier en coopération avec le FEM et les autres bailleurs potentiels afin de mieux mutualiser les efforts de protection durable de la VUE du bien

Un atelier de réflexion sur un projet transfrontalier des Monts Nimba Guinée et Côte d'Ivoire s'est tenu à Danané du **26 au 27 août 2013** et a été financé par le projet MAVA de l'UICN. Cette initiative vise à étendre le programme PNUD/GEF Biodiversité en fin de phase en Guinée, à la partie ivoirienne.

L'OIPR a élaboré et soumis à la partie guinéenne, pour observation, un draft du projet. Malheureusement, la suspension de fait des rencontres formelles entre les deux parties pour cause de maladie à virus ébola, a ralenti le processus.

b) Progrès effectué vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril

Pour le retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril, d'importants efforts ont été réalisés en 2014 :

- Intensification de la surveillance

On note une intensification de la surveillance grâce à la nouvelle dotation en matériel roulant (bâchée double Cabine et motos). Cela a abouti à la destruction des pièges animalières et autres matériels de pêche.

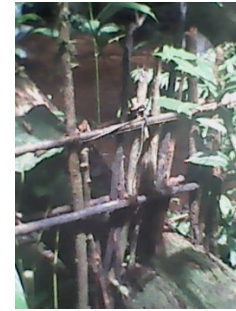
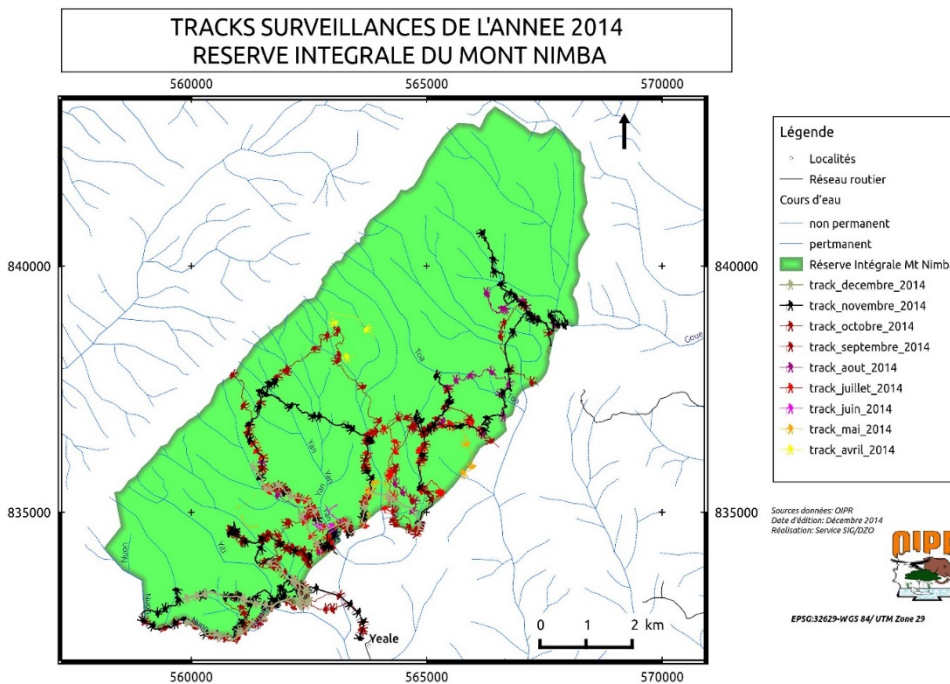


Photo1: La nouvelle bâchée de mission Photo 2 et 3 : destruction des pièges à poissons et animaux



➤ *L'intensification des activités de Mesures riveraines*

Grâce au projet STEWARD conduit par l'ONG guinéenne AUDER, l'année 2014 a été une année d'intensification des activités de Mesures Riveraines. Plusieurs activités ont été menées : création de périmètres rizipiscicoles dans les bas-fonds, mise en place des périmètres maraichers pour les femmes, développement de cultures pérennes (cacao, palmiers à huile, hévéas,...etc.), développement de l'apiculture, construction d'une porcherie à Yéaleu et création de forêts communautaires dans deux villages supplémentaires : Kpoleu et Gbantopleu.



Photo 4 : un périmètre rizicole d'un village



Photo 5 : Matériels de travail octroyé aux Populations par le Projet

c) Succès ou difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des mesures correctives

i) Succès

Les succès réalisés en 2014 pour la mise en œuvre des mesures correctives sont notamment :

- l'acquisition de matériel roulant et de matériel technique qui a facilité l'intensification des opérations de surveillance de la réserve du mont Nimba ;
- la réalisation d'activités de gestion courantes (sensibilisation, délimitation, surveillance) ;
- la mise en œuvre du programme Steward au profit des populations riveraines par l'ONG AUDER.

ii) Difficultés

Les difficultés sont de deux (2) ordres à savoir l'épidémie d'Ebola en Guinée et au Libéria n'a pas permis la poursuite des échanges avec ces pays, notamment la tenue des ateliers tripartites et les difficultés de mobilisations de ressources financières suffisantes pour la réhabilitation, la surveillance et l'aménagement de la réserve : cette situation est liée à la situation de crise qui a occasionné le retrait de tous les partenaires au développement.

d) Calendrier proposé pour la mise en œuvre des mesures correctives

Au regard de ce qui précède, il est difficile de respecter un calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives sus-indiquées. Toutefois, dans le cadre des ateliers trinationaux, l'Etat de Côte d'Ivoire se mettra en accord avec les autres partenaires pour :

- la poursuite de la concertation avec la Guinée et le Libéria ;
- l'élaboration et la validation du plan de gestion conjoint ;
- l'élaboration des outils de gestion et le renforcement de la surveillance.

2. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par l'Etat

Aucun autre problème de conservation n'est à ce jour identifié par l'Etat de Côte d'Ivoire

3. Description des restaurations ou de nouvelles constructions à l'intérieur de la zone protégée qui pourraient être entreprises

Néant